

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE D'ORPHIN

Par l'arrêté n° 20/2022 en date du 12 octobre 2022,

Le Maire d'Orphin a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Orphin.

A cet effet, a été désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Versailles, Monsieur Jean-Pierre ROUSSI, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Orphin, 22 Grande Rue – du lundi 31 octobre 2022 à 9h au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 17h aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune d'Orphin :

<http://www.orphin.fr>.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- Par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Orphin – 22, Grande rue – 78125 ORPHIN
- Par courrier électronique à l'adresse suivantes : [enquetepublique.rlp@orphin.fr](mailto:enquetepublique.rlp@orphin.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la commune d'Orphin, à l'adresse suivante :

<http://www.orphin.fr>

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 9 novembre 2022 de 09 h à 12 h,
- le samedi 26 novembre 2022 de 09 h à 12 h,
- le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 09 h à 12 h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie (22, Grande Rue – 78125 ORPHIN) et sur le site internet de la commune d'Orphin pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Janny DEMICHELIS,  
Maire d'Orphin

